

AC 2017/5159

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris proche couronne

Paris, le 28 NOV. 2017



Nos réf. : Dossier n° 75-2017-00133 / DLE 17894
Vos réf. :
Affaire suivie par : Damien Ballenghien
damien.ballenghien@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 71 28 46 93
Courriel : cpsc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement du site des Mathurins sur la commune de Bagneux (92)

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 7 août 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cependant, vous voudrez bien m'informer des dates de début et fin du chantier, puis, dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux, me communiquer votre compte rendu de chantier.

Ce projet étant situé sur le territoire de votre commune, il vous appartient, en application de l'article R.214-37 du code de l'environnement, d'afficher et de mettre à disposition du public pendant un mois minimum les documents suivants, joints au présent courrier :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration,
- un certificat d'affichage,
- une copie de la décision prise.

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Hôtel de ville
57, avenue Henri Ravera
92220 Bagneux

Envoi en recommandé avec A/R



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Je vous rappelle enfin que les agents mentionnés à l'article L.172-1 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau auront libre accès aux installations objet de la déclaration.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La chef de la cellule Paris proche couronne



Aurélie GEROLIN